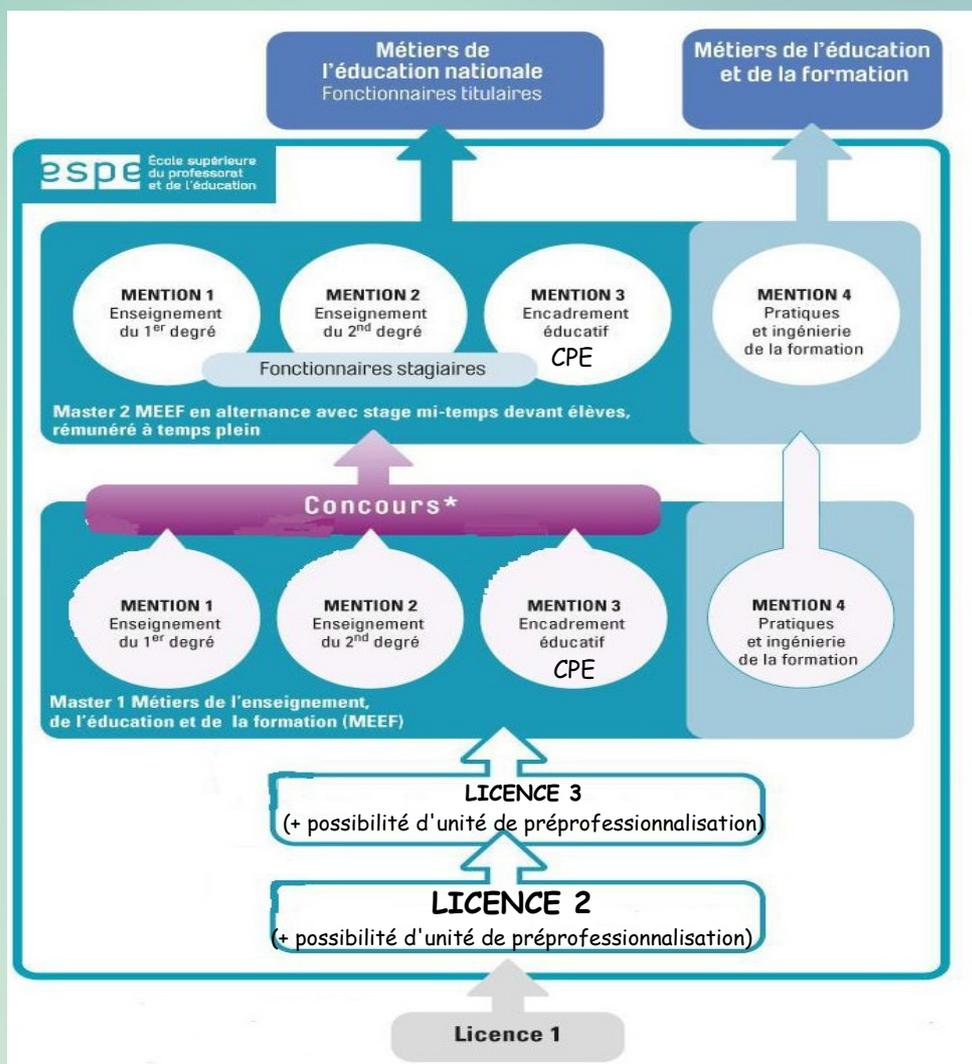


Les métiers de l'enseignement

1) Parcours classique : Le Master Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation (MEEF).



*Les étudiants qui seront admis au concours à la fin de leur master 1 mais qui n'auront pas validé leur année, pourront conserver pendant 1 an le bénéfice de leur admission au concours. Cf tableau ci-après.

► **La licence** : Pour intégrer le MEEF, il est obligatoire d'être titulaire d'une *licence généraliste*. Cependant, il est possible dès la L2 de suivre un parcours de pré-professionnalisation.

Ex : Licence Sciences Humaines et Sociales, toutes mentions, parcours pré-professionnalisation : « métiers enseignement et formation » proposée par l'Université de Poitiers

► **Le concours** (ex : CAPES, CRPE...) qui permet de pourvoir aux postes

d'enseignants a lieu au cours du 2nd semestre du master 1. Pour les lauréats du concours, la 2^{de} année du MEEF inclura une période en alternance en responsabilité dans un établissement scolaire ou une école. Ils ont alors le statut de fonctionnaires stagiaires et sont à ce titre rémunérés. En plus des cours théorique, en MEEF1, un stage d'observation est proposé.

Donc, pour devenir enseignant, il faut être avoir validé le MEEF et avoir réussi le concours d'accès.

2) Autres possibilités d'accès au concours

♦ Les écoles nationales supérieures : ENS

Pour les élèves intéressés par l'enseignement supérieur et la recherche, l'ENS est la voie tout indiquée. Les élèves sont particulièrement préparés à ces métiers et peuvent passer une agrégation (concours permettant d'enseigner au collège, lycée, université). Les élèves normaliens sont recrutés après 2 ans d'études supérieures (le plus souvent une CPGE mais tous les étudiants de niveau L2 peuvent concourir). Les lauréats acquièrent le statut de fonctionnaire stagiaire, et sont rémunérés pendant 4 ans.

♦ Autres masters :

Il est possible de se présenter aux concours sans passer par le MEEF. Il suffit d'avoir validé un master 1 (quelque soit le domaine) ou un master 2. Une fois le concours passé l'étudiant sera en MEEF2, il obtiendra le statut de fonctionnaire stagiaire.

3) Les concours et les lieux de formation dans l'Académie de Poitiers :

L'ESPE de l'Université de Poitiers comprend 3 sites : Poitiers, Angoulême, Niort. Elle propose les 4 mentions du MEEF. Pour le MEEF du second degré, voir quelles sont les spécialités d'enseignement proposées.
ex : CAPES allemand.

↳ <http://espe.univ-poitiers.fr/>

L'ESPE de l'Université de La Rochelle propose 2 mentions du MEEF : le 1^{er} degré et quelques spécialités du second degré.

↳ <http://www.univ-larochelle.fr/>

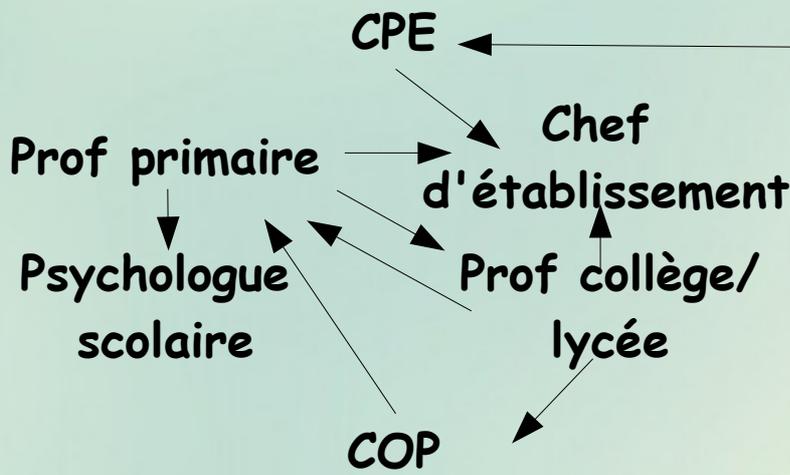
Types de concours	Etablissements Publics	Etablissements Privés sous contrats *	Etablissements agricoles	Pour élève en situation de handicap
École Maternelle Et Primaire	CRPE	CAPEEP	X	CAPA-SH
Collège	CAPEP CAPEPS	CAFEP		CAPA-SH 2CA-SH
Lycée Général et Technologique	CAPES CAPEPS CAPET	CAFEP	CAPESA CAPETA	2CA-SH
Lycée Professionnel	CAPLP	CAFEP	CAPLPA	2CA-SH

* Les épreuves des concours permettant d'enseigner dans le privé sous contrat sont les mêmes que pour l'enseignement public. Seule différence : avant de s'inscrire, le candidat doit obtenir l'accord d'un chef d'établissement s'engageant à l'accueillir comme professeur stagiaire, appelé « pré-accord collégial ».

↳ <http://www.ec-poitou-charentes.fr/>

4) Un exemple de carrière :

Une fonction n'est pas attribuée « à vie », il est tout à fait envisageable de passer d'un poste à un autre, d'un métier à un autre. L'Education Nationale ouvre une multitude de carrières.



Légende schéma :

CPE : Conseiller Principiel d'Education

COP : Conseiller d'Orientation Psychologue



Quelques sites à consulter :

<http://www.espe.education.fr/>

<http://www.ec-poitou-charentes.fr/> (rubrique, recrutement)